

Image not found or type unknown



Immobilisation de mon 2 roues

Par **weber gerard**, le **07/01/2010** à **17:52**

Bonjour,
Une piece de mon scooter sous garantie, s'est cassée en septembre 2009. A ce jour, le fournisseur ne trouve pas la pièce de rechange et refuse toujours de me prêter un autre vehicule ou de me rembourser.
Que faire ?
Merci pour votre aide.